

# OPÉRATION « MANIF GESTES BARRIÈRES »



# LUNDI 11 MAI 2020



#VousNeConfinerezPasNotreColère

Ni la direction, ni le gouvernement  
n'ont l'intention de satisfaire les  
revendications des hospitalier.e.s

Manifestation « gestes barrières » au CHS du Vinatier (Lyon) le 21 avril 2020  
(on peut le faire !)



## GRÈVE ET RASSEMBLEMENT

### 14H

Purpan : Espace entre l'hôpital des enfants et PDV

Fontaine salée : Jardin à l'entrée

Rangueil : Hall d'entrée

IUCT : Espace vert à côté du self - La Grave : coulée verte

*(Soignant.e.s, Techniques, Administratifs, Encadrement)*

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ,  
VOIR LES REVENDICATIONS AU DOS ->

# REVENDEICATIONS

## LOCALES

- L'application de l'ensemble des préconisations du CHSCT central et des CHSCT locaux. Il y en a une centaine depuis le début de la pandémie : exemple : Des masques FFP2 ou FFP3 non périmés ou dégradés pour tou.te.s les hospitalier.e.s (la Société Française de Médecine du Travail le préconise pour les plus de 50 ans, nous souhaitons l'étendre à tout le monde)
- Annulation du COFERMO sur le CHU de Toulouse.
- L'arrêt du recours aux contrat précaires dans nos secteurs. 1500 postes minimum au CHU de Toulouse pour combler le sous effectif et faire de nouveaux projets et préparer l'après crise sanitaire.
- Réquisition des masques FFP2 et FFP3 de l'industrie pour les hôpitaux.
- Pour le CHU de Toulouse : la création d'un nouvel hôpital au Nord de la ville, un grand hôpital des enfants et la multiplication de maisons publiques de santé dans tous les quartiers de l'agglomération toulousaine.
- Mise en ASA des agents du CHU non volontaires pour mettre leurs enfants à l'école à partir du 11 mai. Les chartes de service sur le déconfinement doivent obtenir l'avis du CHSCT et du CTE.
- Entrées de tous les hôpitaux médicalisées avec questionnaire sur les symptômes, prise de température, fourniture d'un masque et de gel hydro-alcoolique pour tous les patients et visiteurs.
- Postes aménagés pour les agents COVID+ ayant des restrictions, reprise immédiate des commissions de réformes et comités médicaux et maintien du traitement total de tous les agents en attente de qualification AT, MP, CMO, CLM, CLD sans remboursement ultérieur.
- Ouverture de La Grave et des locaux inoccupés du CHU pour les hébergements d'urgences dans le cadre du confinement et du déconfinement.
- Gratuité des transports publics pour les hospitaliers. Prime Transport de 200 euros pour répartir les bons « total » reçus par le CHU de Toulouse.
- Augmentation de 2 points sur la note de tous les agents du CHU. Gel des entretiens annuels
- L'arrêt des logiques marchandes dans la recherche qui ont empêché notamment les études préventives sur les coronavirus...
- Retrait des sanctions contre tous agents sanctionnés au cours des mobilisations hospitalières
- Prime d'insalubrité maximum (115 euros brut), prime Veil (100 euros brut) et prime Buzyn (118 euros brut), prime de service au maximum et pour tous les hospitaliers.
- Rémunération du tutorat : sur le budget formation, rémunération de l'enseignement pour tous les agents du CHU à sauter de 200 euros par mois. (ce dispositif existe à l'AP-HP)
- Annulation de la note de service concernant le droit de grève Note de service n° 141.
- Prime de 1500 euros COVID19 pour tous les hospitaliers du CHU
- Fermeture du centre de rétention administrative de Cornebarrieu et mise en ASA du personnel du CHU y travaillant sur la base du volontariat.

## NATIONALES

- Une réelle revalorisation de nos carrières d'un minimum 300 euros net supplémentaires mensuel pour tou.te.s les hospitalier.e.s et travailleurs sociaux ou aide à domicile. Le rattrapage des 10 années de gels du point d'indice des fonctionnaires hospitaliers et le paiement de tous les jours de grève des hospitaliers depuis 2012.
- L'embauche immédiate de 100000 professionnel.le.s supplémentaires dans les hôpitaux et 200000 dans les EHPAD et 100000 pour l'aide à domicile.
- Prime de 200 euros annuelle pour les transports de tous les hospitaliers (pour mieux répartir les bons "total" reçus par le CHU)
- La réouverture des 50 000 lits fermés depuis l'arrivée de monsieur Macron à l'Élysée ainsi que celle des services et hôpitaux ou maternité de proximité fermées depuis 2012.
- L'augmentation du budget de l'assurance maladie de +5% minimum et le rétablissement des cotisations sociales maladies et leur augmentation pour subvenir aux besoins de santé. L'ONDAM doit être déterminé par des représentant.e.s des professionnel.le.s élus et non par les députés. Rétablissement des élections pour la gestion des caisses de sécurité sociale. Arrêt d'exonération de cotisations sociale et augmentation du taux de ces cotisations.
- L'annulation pure et simple de la dette des hôpitaux et de la tarification à l'activité, l'arrêt de la gestion entrepreneuriale des hôpitaux et des associations.
- La nationalisation des cliniques privées et associations à but lucratif pour créer un grand service public de santé et de l'action sociale et une planification de la prévention.
- L'annulation de la taxe sur les salaires pour les hôpitaux et structures médico sociales à but non lucratif.
- Reconnaissance en maladie professionnelle de tous les cas d'arrêts de travail pour symptômes de COVID19 pour des hospitaliers.
- Le rétablissement ou la mise en place de la retraite à 55 ans pour tous les personnels des établissements de soin.
- Le maintien des CHSCT dans les hôpitaux et le droit de veto des représentant.e.s des hospitalier.e.s sur les restructurations ou réformes hospitalières pour qu'ils puissent décider a-eux mêmes des restructurations.
- La création de structures de productions de masques, SHA, protections et drogues essentielles dans chaque CHU.
- Réinternalisation des services et secteurs privatisés, intégration de ces salariées dans la fonction publique hospitalière.
- L'établissement d'un nouveau jour férié en hommage aux hospitalier.e.s décédé.e.s du COVID-19.
- La condamnation des responsables de la destruction des hôpitaux et du système de santé français et de la dégradation de la santé des hospitalier.e.s que cette crise sanitaire a mis en évidence.
- Les traitements ou vaccin du covid-19 doivent tomber immédiatement dans le domaine public, aucun profit ne doit être fait par les laboratoires sur le COVID19.